

Procès-verbal du Conseil Municipal

**Séance du lundi 14 septembre 2026 à 19:00 à salle du conseil -
Ambonil**

Quorum : 5

Membres présents :

BERNARD CARRERES, Alexandrine BARRE, Thierry BERTRAND, Anne FOLLET, Stéphane MORIN, Pascal HALGRAIN, Bruno TABARDEL, Morgane GEA, Adeline SABATIER

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Président de séance : BERNARD CARRERES

Secrétaire de séance : Morgane GEA

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Approbation du procès-verbal de la séance conseil du 05/06/2026
2	Modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois
3	DM n°1 -solde GEO+
4	accord signature - convention servitude ENEDIS
5	Questions diverses

Détails des projets / délibérations :

Approbation du procès-verbal de la séance conseil du 05/06/2026

Approuvé à l'unanimité

Modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Sud Valentinois

Le maire informe les membres du conseil, que, le SMESV doit procéder à la modification de ses statuts. L'article 9 étant devenu "sans objet", le président propose de supprimer la mention "sans objet", les statuts du SMESV ne comporteront désormais plus que 11 articles au lieu des 12 actuels: les articles 10,11 et 12 deviendront 9,10 et 11.

Il propose également de procéder au changement d'adresse du siège social passant de Beaumont les Valence à Montmeyran.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité des membres :

- Accepte la renumérotation des articles et la modification de l'adresse du siège

Approuvé à l'unanimité

DM n°1 -solde GEO+

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Operation	Montant	Article (Chap.) - Operation	Montant
202 (20) : Frais réalisation documents urban	4 600.00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics	-4 600.00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
0,00			

Approuvé à l'unanimité

accord signature - convention servitude ENEDIS

Enedis prévoit le passage de 2 canalisations souterraines traversant la parcelle ZA144 appartenant à la commune. Afin de permettre à ENEDIS cette réalisation il convient de signer une convention de servitude de passage.

ENEDIS a mandaté le Notaire Julien VUITON sise à bourg en Bresse,01002, 15 avenue Alphonse Baudin pour rédiger la convention.

Le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention lorsque celle ci sera rédigée.

le conseil municipal après en avoir délibéré:

- Autorise le maire à signer la convention de servitude de passage pour l'enfouissement de 2 canalisations sur la parcelle ZA144

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil municipal est clos à 20h00

Le Secrétaire de séance,
Morgane GEA



Fait à AMBONIL,
Le 21/09/2026 ,
Le Maire,
Bernard CARRERES .

